

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude publique
des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal,
de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes
ainsi que de la Société de transport de Montréal

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 24 janvier 2018
et
au conseil d'agglomération
le 25 janvier 2018

Montréal 

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

La Commission

Président

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Conseillère de Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-
Dame-de-Grâce

Mme Suzy Miron
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Valérie Patreau
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Mme Micheline Rouleau
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 25 janvier 2018

Madame Manon Barbe
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives à l'étude des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal. Ces budgets ont été déposés au conseil municipal et au conseil d'agglomération le 10 janvier 2018 et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Mme la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

La secrétaire recherchiste,

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps

Julie Demers

1. <u>LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE</u>	4
2. <u>LE CONTENU DU RAPPORT</u>	5
3. <u>LES RECOMMANDATIONS</u>	7

ANNEXE 1 : RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ANNEXE 2 : RAPPORT MINORITAIRE DE L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE

1. LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM), tel qu'elle a été mandatée par résolution du conseil municipal (CM18 0005) et du conseil d'agglomération (CG18 0009).

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, le 19 décembre 2017, de même que sur le site internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de cette Commission ainsi que les modalités de participation du public. Les documents essentiels ont été distribués et mis en ligne la journée du dépôt de ceux-ci au conseil municipal, le 10 janvier 2018.

Dans le but de rejoindre un grand nombre de personnes ou de groupes pouvant être intéressés par la gestion financière de la Ville, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des directeurs généraux des villes liées ont été invités à participer aux assemblées. De plus, environ 300 personnes ou groupes abonnés aux travaux des commissions du conseil ont été informés de la tenue de cette consultation publique.

Ensuite se sont succédé les séances portant sur les prévisions budgétaires 2018 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que du budget de la Société de transport de Montréal. Les séances publiques ont eu lieu du 12 au 19 janvier 2018, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, selon le calendrier produit à la page 5.

Les responsables des unités d'affaires ont exposé :

- leurs réalisations et l'évolution budgétaire 2017,
- leurs objectifs 2018,
- leur bilan en matière de santé et sécurité au travail,
- leurs données financières abrégées dont l'évolution des revenus et des charges par objets et par catégories d'emplois,
- les variations de l'effectif par catégorie d'emplois,
- les principaux écarts 2018 versus 2017.

Quant aux budgets 2018 des sociétés paramunicipales et des organismes, les cahiers budgétaires de ceux-ci ont fait l'objet d'un dépôt auprès des commissaires et les enjeux spécifiques ont été couverts par le directeur ou la directrice du service parrain. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public et aux élus dans l'assemblée étaient prévues à chaque séance. De surcroît, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la Commission ont suivi les différentes présentations.

Réunis en séance de travail le 19 janvier 2018, les membres ont échangé, élaboré et se sont positionnés sur des recommandations qui ont été déposées et adoptées en séance publique le 22 janvier 2018 mettant ainsi fin aux travaux de cette Commission.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions.

2. LE CONTENU DU RAPPORT

Étant donné les délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 22 janvier 2018, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et à l'article 39 alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Les assemblées publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DES SÉANCES D'ÉTUDE PUBLIQUE DE LA COMMISSION¹

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
12 janvier	9 h	Budget de fonctionnement 2018 – présentation générale
	13 h 30	<i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> <i>Société du Parc Jean-Drapeau</i> Direction générale Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal Service de l'environnement
15 janvier	8 h 30	<i>Commission de la fonction publique</i> Service des finances Service des ressources humaines Service des technologies de l'information
	13 h 30	<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> Service de la mise en valeur du territoire Service du développement économique
16 janvier	8 h 30	Service de la performance organisationnelle Service de l'eau Commission des services électriques
	13 h 30	<i>Bureau du taxi de Montréal</i> Service des infrastructures, de la voirie et des transports Service de la concertation des arrondissements
17 janvier	8 h 30	Service des affaires juridiques Service de l'approvisionnement Service du matériel roulant et des ateliers Service de l'évaluation foncière

¹ Les budgets des unités d'affaires, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentation

	13 h 30	Service de police de la Ville de Montréal Service de sécurité incendie de Montréal
18 janvier	19 h	Service du greffe Service de la gestion et de la planification immobilière <i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> Service de la culture
	13 h 30	Service de la diversité sociale et des sports Service de l'Espace pour la vie Service des communications
19 janvier	8 h 30	Société de transport de Montréal
22 janvier	9 h	Délibérations finales et adoption des recommandations

Au terme de cet exercice, le président de la Commission a remercié les représentants des services municipaux, des sociétés paramunicipales et organismes, les élus, tous les membres et le personnel de soutien à la tenue de cette consultation publique de leur collaboration.

3. LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1

Adopter les budgets de fonctionnement 2018 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission ;

2) Processus budgétaire

Considérant que les Villes liées sont des partenaires de la Ville centre ;

Considérant la connaissance approfondie du territoire et des besoins des citoyens détenue par leurs élus locaux ;

Considérant que, lors de l'étude publique du budget 2017 de la Ville, la CFA demandait à être consultée en amont lors de l'élaboration du processus budgétaire ;

Considérant que la CFA est l'instance mandatée et reconnue par le conseil municipal et le conseil d'agglomération pour étudier les questions budgétaires à la Ville ;

Considérant que la Table des maires représente l'ensemble des arrondissements et des citoyens montréalais ;

R-2

Consulter l'Association des municipalités de banlieue (AMB) en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires afin d'obtenir leur contribution à leur préparation et d'en prévoir l'impact sur leurs budgets respectifs ;

R-3

Consulter la CFA en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration ;

R-4

Consulter la Table des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration ;

R-5

Procéder au dépôt du Programme triennal d'immobilisations avant ou au même moment que le dépôt des prochains budgets de la Ville;

3) Présentation des informations financières**R-6**

Améliorer la présentation générale des budgets des unités d'affaires, notamment en précisant la différence entre les budgets originaux, modifiés et prévisionnels, de façon à ce que les chiffres importants soient mis en évidence pour un intervenant extérieur au monde municipal ;

R-7

Mandater le Service des finances de présenter en séance de travail à la CFA, avant l'étude du prochain budget, différents modèles de présentation du budget de la Ville afin de statuer sur la façon optimale de présenter les chiffres contenus dans le budget 2019;

R-8

Démontrer l'apport de la nouvelle brigade en salubrité lors de l'étude publique des budgets 2019 et subséquents ;

R-9

Démontrer, lors des prochains dépôts budgétaires, l'impact et la plus-value des chantiers entrepris par le Service de la performance organisationnelle, en présentant une reddition de compte qualitative et quantitative lors de l'étude publique du budget 2019, afin de mesurer les gains d'efficience et monétaires générés par les interventions du Service ;

4) Diversification des sources de revenus**R-10**

Étudier la modulation des tarifs des stationnements dans les différents secteurs de la Ville, de façon cohérente avec les mesures déjà mises en place par les Villes liées limitrophes ;

R-11

Investiguer un ensemble de moyens, notamment l'augmentation des amendes payées par les propriétaires de bâtiments insalubres négligents et/ou récidivistes, afin de s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités ;

R-12

Évaluer la pertinence et l'impact d'une augmentation des montants payés par les entreprises grandes utilisatrices d'eau de manière à recueillir des revenus supplémentaires auprès de celles qui exploitent grandement la ressource ;

R-13

Effectuer une évaluation de l'utilisation et de la tarification des stationnements incitatifs existants sur l'île et s'assurer que la localisation de nouveaux stationnements incitatifs soit planifiée à l'extérieur de l'île de Montréal, avec en parallèle un service de navettes métropolitaines, afin de réduire le nombre de véhicules qui entrent sur l'île ;

5) Impact financier à long terme

Étant donné que les charges fiscales par arrondissement varient en fonction des facteurs suivants : la variation des taxes des conseils, le taux de croissance du rôle d'évaluation de l'arrondissement par rapport au taux de croissance moyen du rôle, la variation du PTI de l'arrondissement et la variation de la dette historique par secteur ;²

R-14

Fournir, lors du dépôt des budgets subséquents de la Ville, un tableau détaillant les soldes et variations des 4 variables susmentionnées pour les 5 dernières années, afin d'avoir un portrait de l'évolution de la dette de chaque arrondissement ;

R-15

Poursuivre de façon constante la stratégie d'accroissement de paiement au comptant des investissements ;

R-16

Poursuivre la Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération ;

R-17

Envisager la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget ;

R-18

Déposer au conseil municipal une analyse des gains comparatifs d'une mise en concurrence des opérations en régie avec celles contractées à l'externe ;

6) Ressources humaines et PQMO

Compte tenu que certains services centraux n'ont pas atteint leurs objectifs fixés par le PQMO (STI, Service de l'eau, SPVM) ;

Compte tenu que certains services centraux ont choisi de capitaliser les postes coupés ;

² Ville de Montréal. 2018. *Budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal*. En ligne. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/budget_2018_doc_complet_fr.pdf

R-19

Continuer à prendre les mesures nécessaires pour optimiser les effectifs dans les services centraux au cours de la prochaine année ;

R-20

Fournir un tableau sur l'évolution de l'embauche en matière de diversité, pour les cinq dernières années, lors de la présentation des prochains budgets, et que les données soient présentées par service central, par arrondissement, par société paramunicipale et par type de poste;

R-21

Fournir à la commission un bilan sommaire par service de l'impact du PQMO sur le fonctionnement de l'unité administrative et sur les services rendus à la population ;

7) Autres recommandations**R-22**

Investir des montants supplémentaires substantiels dans les six pôles économiques PME-Mtl, notamment à partir de l'enveloppe *Réflexe Montréal* ;

R-23

Établir un mécanisme simple pour mieux arrimer les efforts du milieu de la recherche et ceux de la Ville, qui s'inspire de l'entente Ville/ Universités signée à l'hôtel de ville de Montréal, le 16 juin dernier ;

R-24

Réaliser l'entente 83-89 avec Hydro-Québec au cours du prochain mandat et faire rapport de l'évolution du dossier à chaque étude publique du budget ;

R-25

Produire et présenter au conseil de ville des bilans exhaustifs pour chacune des compétences rapatriées en vertu de l'article 85.5, et ce, au moins 1 mois avant le terme du rapatriement, en vue d'en évaluer l'impact ;

R-26

S'engager à ce que toute mutualisation potentielle des équipements soit discutée avec les arrondissements et avalisée par le conseil municipal afin d'assurer un maximum d'équité dans l'utilisation des équipements et de veiller à la juste contribution de chacun à l'entretien de la flotte des véhicules partagés ;

R-27

Revoir le *Règlement sur le traitement des élus* au cours de la prochaine année de manière à ce que les conseillers ne soient pas pénalisés financièrement suite aux modifications prévues à l'allocation non imposable par le gouvernement fédéral ;

R-28

Identifier le plan d'action et les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (-30 % d'ici 2020 par rapport à 1990)³ et que l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre corporatif et collectif soit détaillé par arrondissement et par Ville liée ;

R-29

Étudier, en vue de diminuer les coûts de la collecte des matières résiduelles, les implications et les impacts de payer au tonnage plutôt qu'à la porte ;

R-30

Investir dans le savoir de notre population en augmentant les budgets liés à l'acquisition de livres papier et numériques.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité, le 22 janvier 2018, à l'exception de la R-1, pour laquelle M. Bourelle, M. DeSousa, M. Guay et Mme Smith ont manifesté leur dissidence.

³ Ville de Montréal. *Plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*. En ligne.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_COLLECTIVE_2013-2020_VF.PDF

ANNEXE 1 : RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la
Commission sur les finances et l'administration de
la Ville de Montréal**

Montréal 

Opposition officielle à l'Hôtel de ville de Montréal, Ensemble Montréal

Étude du budget 2018

Le 22 Janvier 2018

RAPPORT MINORITAIRE

I. UN BUDGET QUI FAIT MAL AUX CITOYENS ET AUX COMMERÇANTS MONTRÉLAIS	3
Impact majeur sur les locataires vulnérables	3
Aucun soutien pour les commerçants montréalais	3
Mobilité : de mauvaises surprises à venir?	4
II. UN BUDGET QUI AUGMENTE LES DÉPENSES ET LES TAXES DE FAÇON INJUSTIFIÉE	4
Une croissance des dépenses exagérée	4
Hausse injustifiée de la taxation	5
Taxe de l'eau : des questions sans réponse	5
La diversification des revenus, déjà oubliée?	6
III. UN BUDGET QUI MANQUE DE TRANSPARENCE ET DE RIGUEUR	6
Où est le Programme triennal d'immobilisation ?	6
À quoi bon une Politique de gestion de la dette?	7
L'étude du budget pour tous les membres du conseil	7
CONCLUSION	7

I. Un budget qui fait mal aux citoyens et aux commerçants montréalais

Les Montréalais ont élu la nouvelle administration après une campagne électorale durant laquelle Projet Montréal a multiplié les promesses de toutes sortes. Devant une hausse des charges fiscales de 3,3%, la plus forte augmentation en 6 ans, les Montréalais constatent à quel point ces promesses ne reposaient sur aucune base crédible.

Impact majeur sur les locataires vulnérables

Le premier budget de l'administration Plante-Dorais frappera de plein fouet les locataires. Loin de la hausse moyenne de 3,3% annoncée, les charges fiscales des immeubles de 6 logements et plus, pour la plupart des immeubles de logements locatifs, exploseront : à l'exception de deux arrondissements, les hausses débutent à 3,8% et vont jusqu'à 8,2%, pour une moyenne de 5,4%. Nous sommes bien loin de la promesse d'une hausse au niveau de l'inflation.

Alors que 63% des logements montréalais sont locatifs, rappelons que 36,5% d'entre eux sont occupés par des ménages qui doivent consacrer 30% ou plus de leur revenu à leur frais de logement¹. Comme une partie du loyer sert à couvrir les charges fiscales des propriétaires (environ 15% en moyenne selon la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec), les loyers des locataires, incluant ceux en position de vulnérabilité, augmenteront. Cette pression s'ajoute au fait que les immeubles de 6 logements ou plus constituent la catégorie d'immeubles ayant connu les plus fortes appréciations foncières au cours des trois dernières années à Montréal (13,4% en moyenne), ce qui, à terme, aura également un impact sur les loyers.

Malgré les promesses de Projet Montréal de prioriser le logement abordable et l'habitation pour les familles, le budget 2018 est plutôt une façon de dire que ce qu'ils donneront d'une main, ils le reprendront de l'autre.

Aucun soutien pour les commerçants montréalais

Le budget 2018 fera également mal aux gens d'affaires et aux commerçants, en triplant l'augmentation de leurs charges fiscales par rapport aux deux années précédentes (de 0,9% à 3%). Ces dernières années, la Ville de Montréal avait plutôt choisi de soutenir l'essor du secteur non résidentiel, en limitant les hausses des charges fiscales. À l'heure où partout sur la planète, les villes rivalisent pour attirer et retenir des entreprises, quel message les élus de Projet Montréal envoient-ils à la communauté d'affaires? Quelle place laissent-ils au développement économique et à la croissance des secteurs d'emplois? Que font-ils pour la vitalité de nos commerces de proximité et l'attractivité de notre métropole? Rien dans ce budget ne vient soutenir l'essor économique de Montréal.

Depuis plusieurs années, les commerçants réclament un programme de compensation financière pour la perte de revenus causés par les chantiers et ils s'attendaient à pouvoir enfin bénéficier de cette aide en 2018. En effet, depuis l'obtention du statut de métropole en septembre 2017, la Ville a désormais le pouvoir de mettre sur pied un tel programme, qui peut même porter sur des travaux exécutés après le 31 décembre 2015. Avec la multiplication des chantiers au cours des dernières années, ces appels à l'aide ont augmenté en flèche. L'administration Plante-Dorais pouvait et devait passer de la parole aux actes et démontrer clairement sa volonté d'agir en dédiant un montant à cet effet au budget 2018. Elle a plutôt choisi de laisser les commerçants dans l'incertitude face à la création d'un tel programme, des montants qui pourraient y être dédiés et des critères d'admissibilité.

¹ Portrait sociodémographique, Recensement 2016, Ville de Montréal, Édition janvier 2018, p.30. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20C9MO_VILLE%20ODE%20MONTR%20C9AL%202016.PDF.

L'administration aurait également pu choisir d'appliquer un taux de taxation plus bas sur une première tranche de valeur imposable pour les immeubles non résidentiels, comme le permet dorénavant la *Loi sur l'autonomie municipale*. Ceci aurait permis d'alléger sensiblement le fardeau fiscal des petits commerçants.

Le seul baume en matière économique dans le budget 2018 consiste en la nouvelle enveloppe de 30M\$ destinée au développement économique, obtenue en vertu de l'entente Réflexe Montréal, signée avec le gouvernement du Québec suite à l'obtention du statut de métropole. Toutefois, quand la communauté d'affaires pourra-t-elle voir la couleur de cet argent? Impossible à dire. L'administration Plante-Dorais a été incapable de préciser les grandes orientations de ce programme. Il fera l'objet d'une attention particulière de la part de notre formation politique afin qu'il contribue réellement au dynamisme de notre métropole.

Mobilité : de mauvaises surprises à venir?

Enfin, du côté de l'engagement-phare de Projet Montréal, la mobilité, les Montréalais restent indéniablement sur leur faim. Alors que l'administration se targue d'avoir investi 27,7M\$ de plus dans le transport en commun en 2018, ce montant est bien en deçà des 41M\$ de plus injectés en 2017² par rapport à 2016.

Plus préoccupante est l'annonce de l'achat de 300 autobus hybrides, en plus des acquisitions prévues au plan stratégique de la Société de transport de Montréal (STM), par la mairesse. Nous sommes tous pour la vertu et pour plus de transport collectif – mais à quel prix? Nous sommes inquiets du manque de rigueur budgétaire et de transparence de Projet Montréal quant aux conséquences financières de cette décision dans les années à venir. D'abord, le coût des 300 autobus ne sera pas de 225M\$ tel qu'estimé par Projet Montréal, mais plutôt de 400M\$. Deuxièmement, le manque d'espaces de stationnement pour accueillir les autobus exigera soit la location ou la construction d'un centre de transport. Aucune prévision pour ces coûts additionnels n'a été faite dans la planification budgétaire ou d'immobilisation. Ensuite, il faudra procéder à l'embauche de près de 600 chauffeurs pour opérer cette nouvelle flotte d'autobus. Ces coûts n'ont jamais été discutés publiquement par l'administration Plante-Dorais. Lors de l'étude du budget, la STM a indiqué que des estimations préliminaires du projet évaluent les coûts à son budget de fonctionnement à 50M\$ en 2019 et 75M\$ en 2020. Est-ce que ces montants se traduiront par de nouvelles hausses des charges fiscales des Montréalais? Par de fortes augmentations des tarifs des usagers de la STM? Les Montréalais ne veulent pas d'autres mauvaises surprises avec les promesses de Projet Montréal.

II. Un budget qui augmente les dépenses et les taxes de façon injustifiée

En plus de frapper de plein fouet les familles, les locataires et les commerçants, l'administration Plante-Dorais n'a pas été en mesure d'expliquer son choix politique de taxer les Montréalais pour augmenter les dépenses, sans même chercher de nouvelles sources de revenus.

Une croissance des dépenses exagérée

Depuis quelques années, grâce à une gestion rigoureuse, la Ville de Montréal avait réussi à limiter la croissance de ses dépenses³. S'inscrivant à l'opposé de cette tendance, le présent budget prévoit une hausse des dépenses de 5,2%, soit la hausse la plus élevée depuis 2012, dernière année de l'administration de Gérald Tremblay. Quoique des facteurs structurels, comme l'adoption de nouvelles conventions collectives, aient poussé les dépenses du budget de fonctionnement à la hausse, il n'en demeure pas moins que l'administration a démontré son incapacité à faire des choix difficiles, quitte à repousser des projets chouchous, pour respecter la capacité de payer des citoyens montréalais.

² Le tableau 156 présente les contributions aux organismes effectués par la ville de Montréal, incluant celles à la STM, l'AMT et l'ARTM et permet ainsi de comparer l'ensemble des années budgétaires depuis 2013.

³ Les variations des dépenses dans les budgets lors des quatre dernières années ont été de +0,3%, -0,3%, +2,4%, +2,8%.

Hausse injustifiée de la taxation

Refusant de contrôler les dépenses, Projet Montréal a plutôt décidé de hausser les taxes de façon importante. Pourtant, Mme Plante avait promis aux Montréalais de limiter l'augmentation des taxes au niveau de l'inflation, estimée à 2,1% par le Conference Board du Canada en novembre dernier. Les citoyens ont raison d'être en colère face à une hausse moyenne des taxes de 3,3%, hausse allant jusqu'à un imposant 5,6% dans un arrondissement, soit bien au-delà du taux d'inflation. Rappelons d'ailleurs que les plus récentes prévisions économiques du Conference Board projettent maintenant un taux d'inflation à 1,7% à Montréal pour 2018.

Ce bris flagrant d'une promesse électorale, mais pis encore, la rhétorique servie par l'administration Plante-Dorais pour justifier ce changement de cap ont été très mal reçus par la population. Pour les citoyens, il n'y a pas de distinction entre la taxe foncière, la taxe de l'eau et les taxes d'arrondissement puisque c'est la charge fiscale cumulée qui a un impact sur leur portefeuille. Tenter d'utiliser de telles distinctions pour « faire passer la pilule » relève d'un jeu de relations publiques qui ne fait que nourrir le cynisme des citoyens envers nos institutions publiques.

De plus, soulignons que les analyses d'experts et d'économistes ont démontré que les variations des charges fiscales sont présentées dans le budget 2018 de manière trompeuse. Selon l'Institut économique de Montréal (IEDM), la hausse de 1,9% de la taxe foncière serait en fait de 2,5%, la variation de la taxe de l'eau de 10,1% et finalement l'augmentation des taxes d'arrondissement de 2,4%⁴. Ces chiffres sont bien loin du compte!

Taxe de l'eau : des questions sans réponse

Une part de l'augmentation des charges fiscales provient de la hausse de 1,1% de la taxe de l'eau, une taxe qui n'avait pas varié depuis 2012, lorsqu'elle avait été augmentée de 0,5% suite à la recommandation de la Commission permanente de l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Questionnée à savoir pourquoi une telle augmentation était nécessaire en 2018, l'administration Plante-Dorais n'a pu fournir de réponse convaincante, rappelant simplement que les infrastructures d'eau étaient en mauvais état et qu'il fallait y remédier.

D'une part, en l'absence du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020, il est impossible de savoir quels investissements sont réellement prévus par l'administration. Les membres du conseil ne peuvent donc pas sévaluer avec rigueur si cette orientation est justifiée ou si la hausse de la taxe ne vise pas qu'à équilibrer le budget, ce qui semble être le cas. La promesse d'accélérer les travaux dans les infrastructures de l'eau est-elle simplement un exercice de relations publiques visant à justifier une taxe très mal reçue ?

D'autre part, l'état du réseau d'infrastructures de l'eau montréalais est bien connu. En 2012, la Ville adoptait sa Stratégie montréalaise de l'eau, laquelle établissait clairement le déficit d'entretien et les besoins en maintien des infrastructures, et planifiait en conséquence les investissements annuels requis pour assurer la pérennité du réseau jusqu'en 2021. Une accélération importante des investissements prévus dans cette Stratégie, laquelle fut entérinée par le conseil municipal, mérite de se faire dans la transparence et avec rigueur. L'administration doit rendre public un bilan de la Stratégie et mettre à jour les prévisions d'investissements avant de procéder à la hausse de la taxe de l'eau. À l'instar de la hausse de 2012, celle-ci devrait d'ailleurs être établie suite à l'étude en Commission permanente, en toute transparence.

⁴ Gérald Fillion, « Taxes : pourquoi les politiciens nous embrouillent-ils ? » : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1078414/decideurs-politiques-contribuables-budgets-previsions-hausses-taxes-inflation-deficits> et Germain Belzile, « Budget 2018 : Quand Montréal manipule les chiffres », Blogue de l'Institut économique de Montréal, <http://www.journaldemontreal.com/2018/01/13/budget-2018--quand-montreal-manipule-les-chiffres>

La diversification des revenus, déjà oubliée?

Au cours des dernières années, Projet Montréal a systématiquement accusé les différentes administrations en place de s'appuyer trop lourdement sur les taxes foncières pour remplir les coffres de la Ville et de ne pas agir avec assez de vigueur pour diversifier ses sources de revenus. Force est de constater que la nouvelle administration est confrontée aux mêmes difficultés, imposées par le cadre législatif québécois alors que les charges fiscales comptent pour encore 68,4% des revenus. En fait, loin de réduire les charges fiscales, l'administration a procédé à la plus forte hausse de taxes en six ans.

Pourtant, des alternatives méritent d'être explorées, notamment des mesures d'écofiscalité telles que proposées dans le rapport du Comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique, déposé en août 2016. Ce rapport encourage la Ville de Montréal à se doter d'une tarification de l'eau et des matières résiduelles, dans une perspective de développement durable, en incitant les citoyens et les entreprises à rationaliser leur utilisation de ces services. Des solutions qui auraient pu réduire la charge foncière des contribuables.

III. Un budget qui manque de transparence et de rigueur

L'administration des fonds publics requiert la plus grande rigueur de la part des élus et des fonctionnaires municipaux; c'est là leur première responsabilité. Les importantes lacunes dans le processus d'adoption du budget 2018 à cet égard sont franchement préoccupantes.

Où est le Programme triennal d'immobilisation ?

Selon le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le programme triennal d'immobilisations (PTI) « **doit s'intégrer au processus des prévisions budgétaires de la municipalité et constitue un outil de planification indispensable à une saine administration**⁵ ». Or, il est conventionnel et recommandé d'adopter le PTI avant ou en même temps que le budget de fonctionnement puisqu'il permet ainsi d'évaluer, encore une fois selon le MAMOT, « **l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs**⁶ » afin de planifier en conséquence les effectifs et les ressources requises à leur réalisation.

Dans ce contexte, il est incompréhensible que l'administration Plante-Dorais ait décidé de présenter son budget 2018 sans avoir dévoilé son PTI. Et il est inacceptable que la Ville de Montréal ait non seulement fait fi des bonnes pratiques en matière de planification financière, mais ait par la même occasion contrevenu à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, laquelle requiert des administrations municipales qu'elles adoptent leur PTI avant le 31 décembre de l'année courante.

Les conséquences de ce non-respect de la Loi, de l'incapacité à mesurer les incidences financières du PTI sur le budget jusqu'aux coûts pouvant découler du report de l'adoption du PTI, minent la capacité des membres du conseil municipal de prendre des décisions éclairées sur les dépenses et les niveaux de taxation du budget 2018. Cette décision délégitime le processus de planification budgétaire, privant les élus de leur capacité de prendre une décision avec toutes les informations auxquels ils ont droit et devraient avoir droit à titre d'administrateurs. Ce n'est rien de moins qu'un outrage aux instances décisionnelles de nos institutions démocratiques municipales.

À cet égard, nous nous réjouissons que la Commission des finances et de l'administration ait reconnu cet état de fait et ait recommandé (recommandation #5) dans son rapport qu'à l'avenir, le PTI soit toujours déposé avant ou en même temps que le budget de fonctionnement.

⁵ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : <https://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/programme-de-depenses-en-immobilisations/>

⁶ Ibid.

À quoi bon une Politique de gestion de la dette?

La Ville de Montréal s'est dotée en 2009 d'une Politique de gestion de la dette afin de « maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur ». Cette politique a été adoptée à la recommandation du Vérificateur général. Comme la Ville n'a pas de limite légale pour son niveau d'emprunts, cette politique vient fixer un plafond d'endettement afin que la dette montréalaise soit gérée de façon responsable. Ainsi, la Ville s'engage à limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100% de ses revenus annuels. Le budget 2018 dépasse cette limite, puisque le niveau de la dette se situe à 102%.

Pourtant, la politique précise clairement que « **Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif, faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal et le conseil d'agglomération** ». L'absence de cette dérogation est un manque de respect envers les membres du conseil et un manque de rigueur dans la gestion des deniers publics. Rhétorique, manque de transparence, non-respect de la loi, outrage à la compétence des membres du conseil, jamais un budget ne fut présenté dans une pareille confusion!

L'étude du budget pour tous les membres du conseil

L'étude publique du budget est une étape importante pour les membres du conseil municipal. Pilotée par la Commission des finances et de l'administration, elle est l'occasion d'entendre les divers services de la Ville et d'éclaircir les décisions budgétaires de l'administration. Ouverte au public, cette étude est également la seule source possible de précisions additionnelles aux documents officiels du budget pour les membres du conseil. Elle joue ainsi un rôle déterminant dans la prise de décision de l'ensemble des élus municipaux montréalais.

Alors que ce processus inclut expressément une période de questions pour les membres de la Commission ainsi que pour le public, les élus non membres de la Commission n'y sont toutefois pas reconnus d'office. Cette fâcheuse situation a empêché plusieurs membres du conseil de poser des questions et de demander des éclaircissements, faute de temps alloué à cet effet. Alors que la mairesse s'est engagée à accroître le rôle des commissions dans la gestion de la Ville, et ce dans un esprit non-partisan, nous l'invitons à inclure une telle période de question, d'un temps équivalent à celui prévu pour le public, soit de 15 minutes, dans les futures présentations du budget.

Conclusion

Depuis le dépôt du budget le 10 janvier dernier, les Montréalais ont exprimé sur toutes les tribunes leur frustration et leur déception devant une hausse de taxes bien au-delà des engagements électoraux de la nouvelle mairesse, mais plus encore face à la rhétorique utilisée par l'administration Plante-Dorais pour tenter de justifier leurs décisions. La façon dont l'administration a joué avec les chiffres et les mots ne doit plus se reproduire. Déjà frileux depuis l'arrivée au pouvoir de Projet Montréal, le milieu des affaires a également été ébranlé par le premier budget de l'administration.

Notre formation politique avait pris l'engagement de ne pas augmenter les taxes foncières au-delà du taux d'inflation. Dans ce contexte, et pour toutes les raisons décrites dans ce rapport, l'Opposition officielle n'aura d'autres choix que de voter contre l'adoption du budget de fonctionnement 2018 tel que présenté par l'administration, à moins que ne soient adoptés les trois amendements suivants:

- **Abolir la hausse de la taxe de l'eau de 1,1% afin de ramener la charge fiscale moyenne des Montréalais à 2,2%;**
- **Engager clairement une somme de 10M\$ à même le budget actuel destiné à un Programme d'aide aux entreprises « Commerçants en chantiers »;**
- **Prévoir un budget de 1,5M\$ pour un Bureau indépendant du budget qui pourra se porter garant des informations budgétaires transmises à la population.**

**ANNEXE 2 : RAPPORT MINORITAIRE DE L'ASSOCIATION DES
MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE**



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

**Rapport minoritaire concernant le document intitulé
« *Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de
fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés
paramunicipales et autres organismes ainsi que du budget 2018 de la Société
de transport de Montréal* », tel que soumis par la Commission d'agglomération
sur les finances et l'administration**

***Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, et
Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, en tant que membres de la
Commission sur les finances et l'administration, laquelle représente les
municipalités reconstituées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos
commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la
Commission dans le document intitulé « *Recommandations portant sur l'étude
publique des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de
certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que du budget
2018 de la Société de transport de Montréal* ».***

*Georges Bourelle
Maire – Ville de Beaconsfield
Vice-président – Commission sur les finances et l'administration*

*Christina Smith
Mairesse – Ville de Westmount
Membre – Commission sur les finances et l'administration*

Introduction

Le 10 janvier 2018, la Ville de Montréal a rendu public son *Budget de fonctionnement – 2018*. Jusqu'à ce moment, les maires des villes de banlieue avaient bon espoir que l'augmentation nette du volet agglomération du budget 2018 serait égale ou inférieure au taux d'inflation de 1,7 % prévu en 2018. Cet optimisme reposait sur les hausses relativement modestes, variant de -0,6 à 2,0 %, que comportaient les budgets des quatre dernières années, ainsi que par les promesses faites, avant et après les élections, par la nouvelle administration qui affirmait que toute hausse de taxe ne dépasserait pas le taux d'inflation. Cet espoir fut malheureusement déçu.

Réaction au budget d'agglomération

Lorsque les maires des villes de banlieue ont finalement reçu le budget d'agglomération 2018 et constaté, pour la première fois, l'augmentation de leur quote-part respective, telle qu'indiquée ci-dessous, leur réaction immédiate en fut une de stupéfaction et de déception :

- augmentation moyenne imposée aux villes de banlieue +5,3 % (20,8 M \$)
- augmentation totale du budget d'agglomération +6,5 % (143 M \$)

Cela représentait la deuxième plus forte augmentation du budget d'agglomération depuis 2006, éclipsée uniquement par la hausse de 12,6 % subie en 2010.

Ils furent tout aussi déçus du manque total de communication entre les villes de banlieue et Montréal pendant tout le processus de préparation du budget. Bien que la législation en vigueur stipule que c'est la Ville de Montréal qui est responsable de la préparation du budget d'agglomération, il était de pratique courante de donner aux maires des villes de banlieue une idée générale de l'augmentation des quotes-parts d'agglomération qui serait prévue au nouveau budget. C'est le type de collaboration auquel des partenaires sont en droit de s'attendre et qu'ils devraient mettre en place.

Ça ne s'est malheureusement pas passé ainsi. Après l'élection du 5 novembre, les représentants des villes de banlieue ont communiqué avec leurs homologues de Montréal à plusieurs reprises afin d'obtenir de l'information sur les grandes lignes du budget d'agglomération 2018. Bien qu'on ait toujours répondu à leurs appels, aucune information n'a filtré avant 11 h 30 le matin du 10 janvier, moment où le budget 2018 a été affiché sur le site Web de Montréal.

RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR LE MAIRE GEORGES BOURELLE ET LA MAIRESSE CHRISTINA SMITH EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

La réaction des maires à l'augmentation prévue de 5,3 % des quotes-parts des villes de banlieue a été unanime, à savoir :

1. Les 15 maires ont demandé à l'administration de Montréal de réexaminer d'urgence le budget et de collaborer avec les villes de banlieue afin d'évaluer des moyens de réduire l'augmentation prévue au budget d'agglomération, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas le taux d'inflation et, ainsi, respecte la « capacité de payer » de tout les citoyens, tout en maintenant la qualité des services qui leur sont offerts; et
2. Ils ont confié aux deux représentants des villes de banlieue au sein de la Commission sur les finances et l'administration le mandat d'étudier, durant le processus d'examen du budget, des mesures raisonnables de réduction des coûts prévus au budget d'agglomération, qui permettraient d'atteindre l'objectif susmentionné.

Le fait de ne pas avoir eu un accès anticipé aux détails du budget a posé un autre problème aux maires. Comme les comptes de taxes de chaque ville doivent être postés aux propriétaires fonciers au plus tard le 31 janvier, cela ne laissait que trois semaines aux conseils des villes de banlieue pour revoir leurs propres budgets et évaluer les modifications pouvant être apportées pour atténuer l'incidence financière de l'augmentation des quotes-parts, de 2,8 à 9,7 %, imposée en 2018.

Malgré le manque de collaboration et d'ouverture, jusqu'à maintenant, de l'administration de Montréal à l'égard de la révision du budget, nous soumettons plusieurs recommandations qui, selon nous, amélioreront véritablement le budget.

L'AMPLEUR DU PROBLÈME

Voici à combien s'élevaient les augmentations des quotes-parts d'agglomération entre 2013 et 2018 :

<u>ANNÉE</u>	<u>AUGMENTATION</u>
2012 – 2013	24,6 M \$
2013 – 2014	23,4 M \$
2014 – 2015	44,4 M \$
2015 – 2016	30,9 M \$
2016 – 2017	2,9 M \$
2017 – 2018	146,2 M \$

RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR LE MAIRE GEORGES BOURELLE ET LA MAIRESSE CHRISTINA SMITH EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Inutile de dire que l'imposition en 2018 d'une quote-part de presque six fois supérieure à la moyenne des quotes-parts approuvées à chacune des cinq dernières années pose problème, c'est le moins que l'on puisse dire. Lorsqu'ils ont rencontré les maires des villes de banlieue le 10 janvier dernier, les représentants de Montréal ont décrit dans les moindres détails la source des principaux « nouveaux » coûts qu'ils ont dû prendre en compte quand ils ont préparé le budget d'agglomération 2018, dont :

- | | |
|--|---------|
| • les nouveaux coûts liés au régime de retraite | 74 M \$ |
| • les coûts liés aux nouvelles conventions collectives du SPVM et du SIM | 25 M \$ |
| • les coûts additionnels du transport en commun | 27 M \$ |
| • l'augmentation du budget d'exploitation du Service de l'eau | 14 M \$ |

pour un total de 140 M \$. Par contre, un important élément d'information qu'ils n'ont pas fourni lors de cette rencontre était les mesures de réduction de coûts ayant été envisagées en vue de diminuer, en tout ou en partie, cette augmentation budgétaire considérable. Au lieu de cela, la seule chose qu'on a dite aux maires, c'est qu'il était « impossible de réduire le budget ». En tout respect, les maires sont tout à fait en désaccord avec la position de Montréal. Comme c'est le cas dans tout processus de préparation budgétaire, il y a toujours des options de réduction de coûts. En voici quelques-unes que nous aimerions, à titre de représentants des villes de banlieue au sein de la Commission, mettre de l'avant au nom des maires :

OPTIONS DE RÉDUCTION DE COÛTS PROPOSÉES

1. **Coûts liés au régime de retraite** : On a dit aux maires qu'il avait été décidé de payer en 2018 la totalité des coûts susmentionnés liés au régime de retraite. Nous nous demandons pourquoi on a pris une position aussi radicale. L'étalement de ces coûts sur une période de trois à cinq ans se traduirait par un important allègement du budget et des quotes-parts tant des villes de banlieue que de Montréal.

Recommandation 1 : Que le paiement des coûts liés au régime de retraite soit étalé sur une période de quatre ans, ce qui diminuerait les prévisions budgétaires de 2018 de 74 M \$ à 18,5 M \$, soit une réduction nette de 55,5 M \$.

- 2. Augmentation du budget du Service de l'eau :** Comme l'indique le « *Tableau 185 – État prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau* », la part de l'agglomération dans le budget de la gestion de l'eau s'élèvera à 235,8 M \$, incluant le service de la dette, soit une augmentation de 6,2 % par rapport aux 222,1 M \$ du budget 2017.

En 2011, la part de l'agglomération dans le budget du Service de l'eau était de 261 M \$, ce qui est en fait beaucoup plus que la prévision budgétaire de 2018. On mentionne l'année 2011 à dessein, parce que c'est celle où « *Le Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable intitulé "Enjeux, orientation et objectifs pour une nouvelle stratégie de l'eau"* » a été préparé et soumis à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Ce rapport comportait une recommandation visant à élaborer une stratégie qui permettrait d'augmenter progressivement le budget annuel du Service de l'eau de 9 % par année pendant dix ans. On présente ci-dessous des extraits du mémoire préparé par l'Association des municipalités de banlieue (AMB) en réponse au rapport susmentionné, dans lequel vous noterez l'appui de l'AMB à l'égard de cette stratégie de financement à long terme :

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE

Introduction

On se doit de féliciter le Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable, sous la direction de M. Réjean Lévesque, pour le rapport exhaustif et complet qu'il a préparé. C'est un document bien conçu qui énonce clairement et en détail les défis auxquels font face Montréal et ses partenaires des villes de banlieue pour corriger les erreurs du passé et, progressivement, mettre à niveau le système d'eau potable et d'eaux usées de l'agglomération et en assurer la gestion au cours des dix prochaines années, afin de rivaliser avec les autres grandes villes nord-américaines.

L'Association des municipalités de banlieue (AMB) est généralement en faveur de la stratégie globale recommandée et des cinq enjeux utilisés comme principes directeurs pour la développer. La stratégie traite efficacement du dossier de l'eau avec le degré d'urgence qu'il mérite.

Le Plan de financement 2011-2020

Le plan de financement indique que les contributions au Fonds de l'eau devront être augmentées de 9 % pour atteindre l'objectif du plein financement de l'eau et des services des eaux usées d'ici 2020 avec la méthode du « pay-as-you-go ». Cela équivaut à une augmentation de la taxe de 1,2 % pour tous les contribuables de l'agglomération.

L'AMB est d'avis qu'une fois que les modifications appropriées auront été faites, on devrait accorder la priorité à la mise en œuvre du plan stratégique proposé. Nous espérons que nos collègues de Montréal seront du même avis. Si c'est le cas, il incomberait à Montréal d'examiner à la fois les budgets d'exploitation et du programme triennal d'immobilisations de l'agglomération et de la Ville de Montréal, et de supprimer ou de reporter à plus tard des points « moins prioritaires » pour compenser l'impact de l'augmentation des investissements requis en vertu du Plan de financement 2011-2020.

On s'explique mal pourquoi cette stratégie n'a jamais été mise en œuvre. Cela est déplorable parce que, si elle l'avait été, le budget 2018 (part de l'agglomération) du Service de l'eau aurait été de l'ordre de 480 M \$, soit 83 % de plus que le budget 2018 de 235,8 M \$, tel que proposé. Les maires des villes de banlieue avaient à l'époque appuyé la stratégie à long terme pour le financement des services de l'eau potable et des eaux usées et seraient tout à fait disposés à reprendre sans tarder les discussions au sujet de cet important dossier, plutôt que de faire des rajustements budgétaires ad hoc chaque année.

Recommandation 2 : Engager un nouveau dialogue entre les représentants des villes de banlieue et de Montréal dans le but d'élaborer une stratégie de financement à long terme, qui serait mutuellement acceptable, pour la gestion de l'eau.

3. Coûts de main-d'œuvre de l'agglomération : Dans le document intitulé « Budget de fonctionnement en bref », il y a deux « éléments clés » figurant à la page 4, qui semblent contradictoires et se lisent comme suit :

- *La rémunération globale s'établit à 2 330,6 M \$, en hausse de 31,3 M \$ par rapport à 2017; et*
- *La poursuite du plan de réduction des effectifs, soit le Plan quinquennal de main d'œuvre (PQMO), permet une réduction nette de l'ordre de 110,7 années-personnes pour 2018 et une économie de 9,7 M \$.*

Les tableaux 176 et 177, qui se trouvent dans le document *Budget de fonctionnement 2018*, indiquent qu'il y aura de fait une augmentation nette de 31 années-personnes en 2018, ce qui équivaut à 3,3 M \$ de « nouveaux » coûts de main-d'œuvre, sans aucune allusion à la réduction de 110,7 années-personnes, ni à l'économie correspondante de 9,7 M \$ prévue en vertu du programme PQMO. Ce qui nous inquiète encore davantage, c'est que depuis 2015, les effectifs totaux ont augmenté progressivement de 368 années-personnes, passant de 22 016 en 2015 à 22 384 en 2018. Bref, l'évolution des effectifs va dans la mauvaise direction depuis 2015.

Recommandation 3 : Il faudrait s'efforcer de maintenir les effectifs des services d'agglomération au même niveau qu'en 2017, ce qui réduirait le budget 2018 d'environ 3,3 M \$.

- 4. Revue des dépenses de fonctionnement de l'agglomération :** Durant son examen du budget de fonctionnement 2018 de Montréal, les membres de la Commission ont reçu, aux fins d'examen, les documents de présentation de quelques 38 services municipaux et d'agglomération. Nous avons par la suite effectué une analyse des 24 présentations faites par les services d'agglomération afin de déterminer l'augmentation ou la diminution budgétaire nette demandée par chacun d'entre eux, comparativement à 2017. Voici le résultat de l'analyse :

Totaux budgétaires des 24 services d'agglomération examinés :

Budget 2017:	2 159 M \$
Budget 2018 :	<u>2 267 M \$</u>
Augmentation nette :	108 M \$ (+5 %)

Il a été très intéressant de constater que dans 15 des 24 budgets présentés par ces services, les hausses dépassaient le taux d'inflation de 1,7 % prévu en 2018, celles-ci s'échelonnant de +1,7 % à +73,8 %. À notre avis, cela présente une occasion de réexaminer les demandes budgétaires de ces 15 services afin d'identifier les réductions pouvant y être apportées de façon à ce qu'elles correspondent à l'augmentation prévue du coût de la vie en 2018 ou s'en rapprochent le plus possible.

Recommandation 4 : Que les budgets des services d'agglomération dont l'augmentation dépasse présentement 1,7 %, par rapport à 2017, soient révisés à la baisse dans le but de les rapprocher du seuil d'augmentation du coût de la vie prévu en 2018.

REMARQUES DE CONCLUSION

Au terme de son processus d'examen budgétaire, la Commission a formulé un certain nombre de recommandations pertinentes et très importantes à l'égard de façons d'améliorer les budgets 2018 et ultérieurs de Montréal et de l'agglomération. Nous sommes particulièrement satisfaits de la recommandation portant sur une initiative que les villes de banlieue exigent depuis de nombreuses années, soit collaborer avec nos partenaires de Montréal à la préparation des budgets d'agglomération futurs et ce, du début à la fin du processus.

Malheureusement, nous ne pouvons pas appuyer la recommandation principale contenue dans le rapport de la Commission, à savoir :

R1 : D'adopter les budgets de fonctionnement des services municipaux et d'agglomération de la Ville de Montréal.

Les maires que nous représentons ont clairement fait comprendre qu'ils n'accepteront jamais un budget d'agglomération qui impose une augmentation moyenne de 5,3 % des quotes-parts exigées de leurs 15 villes. À cette fin, les maires ont demandé à l'administration de Montréal de réexaminer d'urgence le budget et de collaborer avec les villes de banlieue afin d'évaluer des moyens de réduire l'augmentation prévue au budget d'agglomération, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas le taux d'inflation.

Les recommandations mises de l'avant dans le présent rapport minoritaire ont été formulées dans le but de modifier le budget 2018 de façon à ce qu'il soit plus favorable non seulement aux citoyens des villes de banlieue, mais aussi à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal. Nous espérons que ces recommandations seront envisagées sérieusement et, en bout de ligne, mises en œuvre.

En conclusion, nous aimerions souligner le temps consacré, les efforts déployés et l'expertise partagée par nos collègues membres de la Commission tout au long du processus d'examen du budget 2018. Nous tenons tout particulièrement à témoigner notre gratitude au président de la Commission, Richard Deschamps, pour le leadership dont il a fait preuve durant tout le processus d'examen du budget.